

**Conseillers présents :** Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMÉLO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Ludivine GUIBRETEAU, M. Thibault SAURISSE

**Conseillers excusés :** M. Rémy GUESDON, Mme Karima HOUDAYER, Mme France BRETONNIER, M. Anthony TESSIER, absent, a donné pouvoir à M. Thibault SAURISSE, Mme Amélie AMPROU-GUINEL, absente, a donné pouvoir à M. Thibault SAURISSE

**Secrétaire de séance :** M. Cédric HUREL

## DELIBERATIONS

### SUJETS

### DECISIONS

0 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021	Approbation du Conseil municipal par 19 voix pour et 1 abstention
<p><b><u>1 - Avenant n°1 à la convention avec le CDG44 relative au service médecine de prévention</u></b></p> <p>Madame le Maire rappelle que, par délibération du 28 janvier 2019, la commune d'Erbray a signé une convention avec le CDG44 pour renouveler son adhésion auprès du service de médecine professionnelle et préventive pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.</p> <p>Cette convention prévoyait les tarifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de cotisation au service : 0,30% de la masse salariale</li> <li>- Visite médicale : 55,30 €</li> <li>- Entretien infirmier : 45,00 €</li> </ul> <p>étant précisé que ces derniers étaient modifiables chaque année par le Conseil d'Administration du CDG.</p> <p>Le CDG44, par courrier reçu le 19 février 2021, a informé la collectivité d'une modification des tarifs susvisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les nouvelles modalités de financement sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de cotisation au service : 0,51% de la masse salariale</li> <li>- Visite médicale : non facturée</li> <li>- Entretien infirmier : non facturée</li> </ul> <p>Aussi, il est proposé au Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention entérinant ces modifications ;</li> <li>- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou signer tous documents relatifs à cet avenant.</li> </ul>	Approbation du Conseil municipal à l'unanimité
<b><u>2 - Attribution des lots VRD et espaces verts dans le cadre de l'opération menée par Habitat 44 pour la construction de 10 logements seniors allée des chênes</u></b>	Approbation du Conseil municipal à l'unanimité

<p>Madame le Maire rappelle que, par deux délibérations du 24 septembre 2018, la commune a approuvé une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et une convention de groupement de commande avec Habitat 44 dans le cadre de la réalisation de 10 logements séniors allée des Chênes.</p> <p>Dans le cadre desdites conventions, la commune s'était engagée à prendre en charge une partie des dépenses liées à la VRD (estimées à 150 000 €) et aux espaces verts (estimées à 50 000 €).</p> <p>Au regard des résultats de la consultation pour le marché de travaux lancée par Habitat 44, il est proposé au Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver l'attribution du lot n°1 « VRD » à l'entreprise HERVE, pour un montant de 119 787,50 € HT, avec une participation de la commune à hauteur de 75 518 € HT ;</li> <li>- d'approuver l'attribution du lot n°2 « Espaces verts » à l'entreprise HERVE, pour un montant de 24 948,10 € HT, avec une participation de la commune à hauteur de 3 696,00 € HT ;</li> <li>- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	
<p><b><u>3 - Subventions aux associations</u></b></p> <p>Madame le Maire présente au Conseil municipal la liste des subventions aux associations pour 2021 qui a été travaillée par la Commission des finances le 10 mars dernier.</p> <p>Aussi, il est proposé au Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'attribuer les subventions communales d'après les propositions faites par la Commission des finances ;</li> <li>- de dire que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité ;</li> <li>- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021 ;</li> <li>- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Approbation du Conseil municipal par 19 voix pour et 1 abstention</p>
<p><b><u>4 - Approbation des crédits ouverts pour les fournitures scolaires et voyages scolaires 2021</u></b></p> <p>Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, propose au Conseil municipal d'ouvrir, pour l'exercice 2021, les crédits suivants pour l'achat de fournitures scolaires et l'organisation de voyages scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Crédit fournitures scolaires (maternels et primaires) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 € par élève erbréen scolarisé (nombre d'élèves pris en compte à la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre 2020) dans l'un des deux établissements scolaires d'Erbray ;</li> <li>- pour l'école la Rose des Vents les factures sont directement mandatées par la mairie ;</li> <li>- pour l'école Sainte Anne les factures sont payées par l'école elle-même puis remboursées par la mairie dans la limite du budget alloué.</li> </ul> </li> <li>• <u>Crédits fournitures scolaires (secondaires et techniques) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 35 € par élève scolarisé ayant moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Un bon de fournitures scolaires, à faire valoir exclusivement dans un commerce de Châteaubriant, est délivré en mairie à chaque élève, sur présentation du livret de famille ou d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et certificat de scolarité, valable à partir</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;">Approbation du Conseil municipal à l'unanimité</p>

<p>de juin 2021 et jusqu'au 15 octobre 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Crédits divers pour l'école la Rose des Vents</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit fournitures administratives : 500 €</li> <li>- Crédit livres bibliothèque : 150 €</li> <li>- Crédit matériel pédagogique : 4 200 €</li> </ul> </li> <li>• <u>Crédits voyages scolaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole la Rose des Vents : 600 € pour 1 journée, prise en charge de 1/3 des frais de transports</li> <li>- Ecole la Rose des Vents : 1 500 € pour une classe de découverte d'au moins 3 jours</li> <li>- Ecole Sainte Anne : 300 € pour 1 journée, prise en charge de 1/3 des frais de transports</li> <li>- Ecole Sainte Anne : 750 € pour une classe de découverte d'au moins 3 jours (report crédits 2020)</li> </ul> </li> </ul> <p>Aussi, il est proposé au Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'allouer les crédits, tels que définis ci-avant, pour l'achat de fournitures scolaires et l'organisation de voyages scolaires ;</li> <li>- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021 ;</li> <li>- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	
<p><b><u>5 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles extérieures pour les enfants non-résidents</u></b></p> <p>Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, explique que la commune verse, chaque année, une participation aux frais de fonctionnement auprès des écoles maternelles et primaires dans lesquelles des enfants domiciliés à Erbray sont scolarisés. Parallèlement, la commune fixe annuellement un montant de participation pour les élèves scolarisés à Erbray mais domiciliés sur une autre commune.</p> <p>Le montant alloué est généralement arrêté d'après la participation demandée par la ville de Châteaubriant qui s'élève, pour 2021, à 400,43 € par élève (pour rappel 400,83 € en 2020).</p> <p>Aussi, il est demandé au Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de verser, pour l'année scolaire 2020/2021, une participation de 400,43 € par élèves auprès des écoles maternelles et primaires dans lesquels des enfants domiciliés à Erbray sont scolarisés ;</li> <li>- de fixer, pour l'année scolaire 2020/2021, un montant de participation de 400,43 € par élève pour les enfants scolarisés à l'école public d'Erbray mais domiciliés sur une commune extérieure ;</li> <li>- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021 ;</li> <li>- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Approbation du Conseil municipal à l'unanimité</p>
<p><b><u>6 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Anne</u></b></p> <p>Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, présente au Conseil municipal le détail des coûts moyens d'un élève de maternelle et d'un élève du primaire scolarisés à la Rose des Vents pour 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coût moyen d'un maternel : 1 279,08 €</li> <li>- coût moyen d'un primaire : 249,19 €</li> </ul> <p>Il est proposé au Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de verser une participation de 1 279,08 € par élève de maternelle et</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Approbation du Conseil municipal à l'unanimité</p>

<p>249,19 € par élève de primaire à l'OGEC de l'école privée Sainte Anne pour l'année 2021 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de dire que cette participation sera actée à travers un avenant à la convention du 1<sup>er</sup> mars 2013 relative aux frais de fonctionnement de l'école privée ;</li> <li>- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021 ;</li> <li>- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	
---	--

## **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE**

**DEC-21-012** : Approbation de la convention de mise à disposition des locaux périscolaires à l'association « Animation Rurale Erbréenne » pour son activité de centre de loisirs sans hébergement. Les locaux seront mis à disposition à titre gratuit sur les périodes suivantes :

- Du samedi 20 février 2021 au samedi 06 mars 2021
- Du samedi 24 avril 2021 au samedi 1<sup>er</sup> mai
- Du mercredi 07 juillet 2021 au samedi 31 juillet 2021
- Du samedi 16 octobre 2021 au samedi 23 octobre 2021

**DEC-21-013** : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 10 rue du Rocher, ERBRAY, cadastré parcelle AA 387.

**DEC-21-014** : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 9 rue des Genêts, ERBRAY, cadastré parcelle ZX 160.

**DEC-21-015** : Approbation de la convention de mise à disposition de deux tables de tennis de la salle des sports d'Erbray à l'association « Club Châteaubriant Tennis de table ». Dans le cadre de cette convention, le matériel sera mis à disposition à titre gratuit du 25 février 2021 jusqu'à la fin des restrictions sanitaires liées à la Covid 19 et à la réouverture de la salle des sports aux associations.

**DEC-21-017** : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis Le Boulay, ERBRAY, cadastré parcelle YC 63.

**DEC-21-018** : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 22 allée Saint-Eloi, ERBRAY, cadastré parcelle XE 88.

**DEC-21-019** : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 10 Les Fougères, ERBRAY, cadastré parcelle XD 97.

**DEC-21-020** : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 13 rue du Hameau de la Jublaine, ERBRAY, cadastré parcelle YM 93.

**DEC-21-014** : Approbation de l'avenant n°3 au lot 16 « Electricité – Courants forts et faibles » du marché de travaux pour la construction d'une salle polyvalente à caractère socio-culturel, conclu avec l'entreprise SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE, pour l'ajout de l'alimentation d'un sèche main.

**Rappel** :

Montant initial du marché :	132 915,83 € HT
Avenant 1 :	- 1 522,86 € HT
Avenant 2 :	298,55 € HT
<b>Avenant 3 :</b>	<b>990,00 € HT</b>
Nouveau montant du marché :	132 681,52 € HT, soit 159 217,82 € TTC

La séance est levée à 20h47.

Compte rendu affiché le 24 mars 2021, le maire, Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET